

Analyse de la chaîne de valeur de la crevette à Madagascar

L'analyse des chaînes de valeur aide à la décision dans le dialogue politique et les opérations d'investissement. Elle permet de situer le développement agricole dans la dynamique des marchés et de déterminer l'impact des chaînes de valeur à toutes les étapes sur les petits producteurs, les entreprises, la société et l'environnement.

La méthode d'analyse multidisciplinaire a été élaborée par la Commission Européenne selon un modèle standardisé <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d-/wiki/1-vca4d-methodology>. Elle vise à comprendre dans quelle mesure la chaîne de valeur contribue à une croissance inclusive et durable socialement et pour l'environnement.

Contexte de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur (CV) crevette malgache joue un rôle stratégique, contribuant à hauteur de 6,6% au PIB halieutique et générant environ 95.2 millions d'euros d'exportations en 2023. Elle est vitale pour l'emploi côtier et la sécurité alimentaire domestique. Sa structure est fortement duale : elle oppose une pêche industrielle et une aquaculture hautement capitalistiques

orientées vers l'exportation, à une petite pêche artisanale informelle fonctionnant en libre accès et orientée principalement vers le marché national. Structuellement, la CV est très asymétrique et concentre la création de valeur dans les segments amont formalisés. Ses contraintes principales incluent des déficits d'infrastructures (transport, chaîne du froid), une forte dépendance aux intrants importés (carburant, aliments aquacoles) et des coûts logistiques élevés. La CV subit également une pression climatique (hausse des températures, cyclones) et environnementale critique, marquée par l'effondrement des captures industrielles, passés de 6 000-10 000 t dans les années 1990 à 2 000-4 000 t récemment.

Intervention de l'UE

L'intervention de l'Union européenne (UE) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat politique et commercial de longue date avec Madagascar, axé sur la gouvernance, la protection de l'environnement et le développement durable. Au sein de ces échanges, la crevette joue un rôle économique majeur : c'est le produit le plus rémunérateur pour la Grande Île sur le marché européen. Les exportations malgaches bénéficient d'un accès privilégié au marché européen, conditionné par le strict respect d'exigences sanitaires, vétérinaires et

de traçabilité. Sur le plan financier, l'UE contribue au financement de la politique sectorielle de la pêche et de l'économie bleue, notamment à travers l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable. De plus, l'UE finance l'analyse et le développement du secteur, à l'instar de la présente étude, afin d'éclairer le dialogue politique et d'orienter les décisions d'investissement. En matière de renforcement institutionnel, des appuis de l'UE (aux côtés d'autres partenaires techniques) visent à moderniser la gouvernance halieutique.

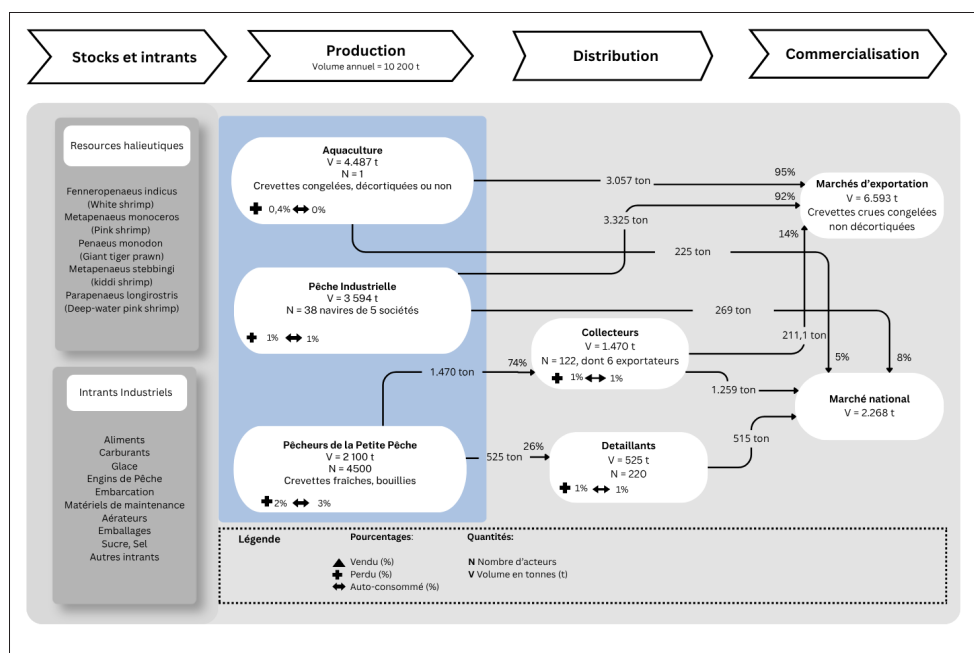


Figure 1: Graphe de la chaîne de valeur de la crevette à Madagascar

Analyse fonctionnelle

Production

La production totale est estimée à environ 10 200 tonnes en 2024, ce qui traduit une légère baisse par rapport aux niveaux enregistrés entre 2020 et 2023 (10 280 à 11 467 tonnes), tout en demeurant supérieure à celle observée en 2019 (9 255 tonnes). Les structures productives se divisent en trois segments : l'aquaculture semi-intensive (bassins sur tannes, rendement de 1 à 2 t/ha/cycle), la pêche industrielle (flotte de 38 chalutiers de fond utilisant des dispositifs d'exclusion des tortues (TED) et des dispositifs de réduction des captures accessoires (BRD)), et la petite pêche (pirogues non motorisées et pêche à pied) (Figure 1). La production est fortement concentrée sur la façade ouest et nord-ouest de Madagascar. Les rendements présentent une variabilité alarmante : les captures par unité d'effort de la pêche industrielle ont chuté de 40 à 60% ces dernières années, tandis que les prises artisanales ont drastiquement baissé, tombant entre 3 et 8 kg par sortie. Les contraintes climatiques aggravent cette situation : la hausse des températures océaniques, la modification de la salinité estuarienne, l'ensablement et l'intensification des cyclones perturbent le recrutement biologique de la ressource et menacent les infrastructures physiques.

Transformation et commercialisation

Le secteur de la transformation présente une forte dualité structurelle : un pôle industriel orienté vers l'exportation (traitement et congélation à bord ou en usines agréées), et un pôle artisanal de séchage/salage destiné au marché national. Les flux commerciaux sont très polarisés : l'aquaculture et la pêche industrielle exportent plus de 95% de leurs volumes (6 457 t en 2024), tandis que la petite pêche destine 80% de ses volumes au marché domestique. Les exportations sont extrêmement concentrées vers la France (73%), suivie de la Chine (17%) et de l'Espagne (5%). Cependant, la logistique souffre d'un déficit d'infrastructures et de chaîne du froid, générant entre 8% et 12% de pertes post-capture et bridant la filière artisanale.

Sous-chaînes

La CV crevette malgache est structurée autour de trois sous-chaînes. La première, la pêche industrielle, regroupe environ 38 chalutiers, exploités par un nombre limité d'entreprises fortement orientées vers l'exportation. Elle assure 35% de la production (3 570 t). La deuxième, la petite pêche côtière et estuarienne, constitue le socle social de la CV, avec environ 20 000 pêcheurs en pirogue ou à pied, principalement tournés vers le marché national et les circuits locaux de subsistance. Elle contribue à 21% des volumes (2 142 t). Enfin, l'aquaculture crevette, dominée par des fermes intégrées ciblant les marchés internationaux à forte valeur ajoutée, assure 44% de la production (4 488 t). Au sein de ces sous-chaînes, la collecte, la transformation et la distribution constituent le principal maillon de coordination entre la production et les débouchés. Elles mobilisent collecteurs-exportateurs, grossistes, mareyeuses, détaillants ainsi que des unités artisanales ou industrielles de transformation. L'ensemble révèle une CV duale, combinant un système formel exportateur et un système artisanal informel, essentiel à l'emploi côtier et à la sécurité alimentaire.

Gouvernance

La gouvernance de la CV crevette à Madagascar repose principalement sur le ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB), avec l'appui de l'Autorité Sanitaire Halieutique (ASH), du Centre de Surveillance des Pêches (CSP) et du Centre National de Recherche Océanographique (CNRO), sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Le cadre réglementaire, renforcé par le Code de la Pêche et de l'Aquaculture et le Décret n° 2021-361 relatif à la pêche crevette, s'appuie sur les licences, les quotas, les redevances, les limitations de l'effort de pêche ainsi que sur des obligations techniques et environnementales. La gouvernance financière demeure fortement asymétrique, la pêche industrielle générant l'essentiel des recettes publiques du secteur grâce aux redevances et aux taxes à l'exportation. La mobilisation des recettes fiscales reste cependant limitée par l'informalité d'une part importante des activités et des transactions, notamment dans la petite pêche crevette, ainsi que par les difficultés de suivi des débarquements, des licences et des flux commerciaux. Cette situation réduit la transparence des flux économiques, limite l'élargissement de l'assiette fiscale et renforce les disparités entre les différents segments de la CV. Des dispositifs locaux de cogestion, tels que les aires marines gérées localement (LMMA), les transferts de gestion des ressources naturelles et halieutiques (TGRN et TGRH) et le droit coutumier (Dina), complètent le cadre national.

Leur efficacité reste toutefois limitée par le libre accès à la ressource, la mobilité des pêcheurs et la faiblesse des mécanismes de sanction. Malgré cette architecture institutionnelle relativement structurée, l'efficacité de la gouvernance demeure limitée par la faiblesse des systèmes de données, les capacités insuffisantes de contrôle, le financement limité des institutions techniques et une coordination interinstitutionnelle encore fragile. Ces contraintes sont particulièrement marquées dans la petite pêche, largement informelle et peu intégrée aux dispositifs de suivi. Le renforcement des capacités scientifiques, statistiques, fiscales et participatives apparaît donc essentiel pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale de la CV.

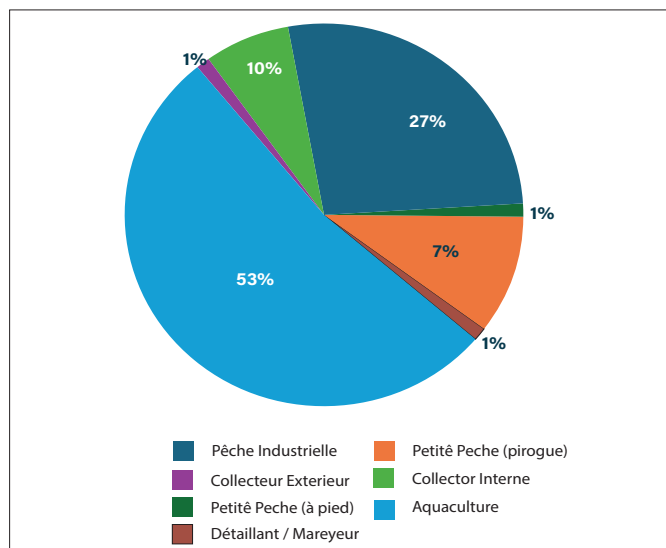


Figure 2 : Distribution de la valeur ajoutée directe

Quelle est la contribution de la chaîne de valeur à la croissance économique ?

Viabilité des acteurs

Pour l'année de référence 2024, l'aquaculture est le segment le plus rentable, avec un rendement sur le chiffre d'affaires (RCA) de 20%, un résultat net d'exploitation (RNE) de 38 705 046 000 MGA (8,5 millions d'euros) et la plus forte valeur ajoutée directe (VA directe), soit 24 940 MGA/kg (5,5 €/kg). La pêche industrielle enregistre un RNE de 1 499 800 352 MGA (333 mille euros), mais sa viabilité demeure fragile. En effet, sa marge de rentabilité n'est que de 6,2% et sa VA directe s'élève à 12 985 MGA/kg (2,8 €/kg), fortement pénalisées par le poids des coûts énergétiques (notamment le carburant) et de la fiscalité.

Pour la petite pêche (en pirogue et à pied), la rentabilité varie de 10,8% à 25,9%. Toutefois, les revenus absolus restent extrêmement faibles, avec un RNE d'environ 1 200 000 MGA (266 euros) et une VA directe comprise entre 3 444 et 6 095 MGA/kg (0,76 à 1,3 €/kg), traduisant une forte précarité économique. Ces pêcheurs sont confrontés à des contraintes de liquidité et à une dépendance structurelle vis-à-vis du financement informel assuré par les collecteurs.

Enfin, les intermédiaires commerciaux (collecteurs exportateurs et domestiques) affichent une rentabilité élevée, avec des marges de RNE comprises entre 22,6% et 37,3%, grâce à leur maîtrise de la logistique, de la chaîne du froid et de l'accès aux marchés urbains et internationaux.

Viabilité dans l'économie nationale

Pour l'année de référence 2024, la CV génère une valeur ajoutée totale (VA totale) de 177,9 milliards MGA (39 millions d'euros), contribuant près de 1% au PIB national et environ 3,2% au PIB du secteur primaire. Elle constitue un important pourvoyeur de devises, avec 6 457 tonnes exportées en 2024 (52% issues de la pêche industrielle, 47% de l'aquaculture), pour une valeur d'environ 306,6 milliards MGA (68 millions d'euros). L'Europe est la principale destination des exportations, la France en représentant 73%.

L'impact fiscal est très concentré : la CV génère environ 24 milliards MGA (5,3 millions d'euros) de recettes publiques, dont plus de 95% proviennent de la pêche industrielle (redevances et taxes à l'exportation). Toutefois, son intégration à l'économie nationale reste limitée : les importations d'intrants (gasoil, aliments aquacoles, équipements) atteignent 176,2 milliards MGA (39 millions d'euros), soit près de 46% du chiffre d'affaires consolidé, ce qui entraîne des fuites de capitaux massives et réduit les effets multiplicateurs domestiques.

Viabilité dans l'économie internationale

La CV crevetteière malgache, centrée sur l'espèce premium *Penaeus monodon*, bénéficie d'une forte compétitivité sur

les marchés internationaux. Le Coefficient de Protection Nominale (CPN) de 0,55 indique que le prix domestique est presque moitié moindre que son prix de parité sur le marché français (estimé à 130 500 MGA/kg, soit 28,9 €/kg), prouvant une excellente compétitivité-prix. Le Ratio de Coût en Ressources Internes (CRI) de 0,31 atteste également d'un très fort avantage comparatif et d'une allocation efficace des ressources locales.

Cependant, des désavantages structurels freinent cette compétitivité, notamment des coûts énergétiques critiques (dépendance au gasoil), des coûts logistiques importants et l'importation quasi totale des aliments aquacoles. Les distorsions macroéconomiques s'expriment aussi par une forte asymétrie fiscale, qui pèse de manière disproportionnée sur le segment de la pêche industrielle.

Comparaison des sous-chaînes

La VA directe est fortement concentrée dans les segments les plus structurés de la CV (Figure 2). L'aquaculture représente la part la plus importante, avec 53% du total, suivie par la pêche industrielle, qui contribue à hauteur de 27%. À l'inverse, la petite pêche, malgré son importance sociale et le nombre élevé d'acteurs impliqués, ne capte qu'une part limitée de la VA : 7% pour la pêche en pirogue et 1% pour la pêche à pied. Les collecteurs, notamment ceux orientés vers le marché interne, jouent un rôle significatif dans la captation de valeur, avec 12% du total.

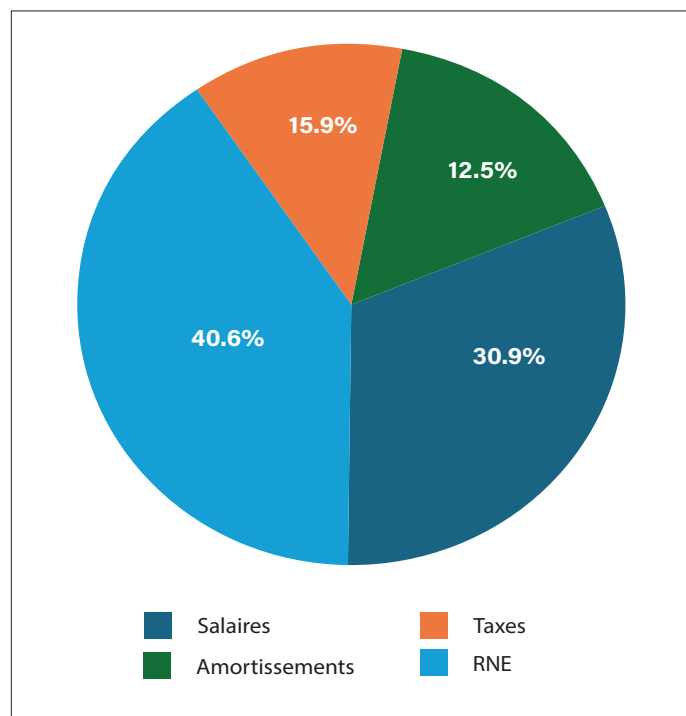


Figure 3 : Répartition de la valeur ajoutée totale en ses composants

La chaîne de valeur est hautement duale : des pôles aquacoles et industriels intégrés et très capitalistes dominent l'exportation internationale, tandis qu'une petite pêche précaire et informelle alimente le marché domestique. La création de valeur se concentre dans les segments exportateurs et chez les intermédiaires qui contrôlent la chaîne logistique et financière.

Cette croissance économique est-elle inclusive?

Distribution des revenus et gouvernance

Pour l'année de référence 2024, la distribution de la VA directe (151,4 milliards MGA, soit 33 millions d'euros), est fortement concentrée (Figure 2). L'aquaculture et la pêche industrielle en captent l'essentiel, tandis que la petite pêche artisanale en retire une part limitée. Les intermédiaires (collecteurs et détaillants) s'approprient davantage de valeur que les pêcheurs eux-mêmes.

La répartition de la VA totale montre que 12,5% sont consacrés à la rémunération du travail, tandis que les taxes et redevances en représentent environ 16% (Figure 3). Le poids des amortissements témoigne l'importance des investissements productifs. Les RNE représentent environ 41% de la VA totale, ce qui traduit une rentabilité élevée dans certains segments de la CV. Leur répartition reste toutefois contrastée : l'aquaculture et les intermédiaires commerciaux en captent l'essentiel (79%), tandis que les pêcheurs demeurent marginalisés, souvent pris dans des relations d'endettement avec les collecteurs qui limitent leur pouvoir de négociation et leur accès aux marchés les plus rémunérateurs.

Emplois

En 2024, la CV a généré entre 8 200 et 13 400 emplois directs et indirects. La petite pêche côtière et estuarienne en constitue le principal vivier (4 000 à 8 000 pêcheurs), devant la pêche industrielle (2 000 à 2 400 emplois), l'aquaculture (1 400 salariés) et la commercialisation (600 à 1 100 emplois, principalement féminins). Les femmes occupent un rôle essentiel dans les activités post-capture, notamment la commercialisation et la transformation artisanale, bien qu'elles restent concentrées dans les segments les plus précaires, tandis que de nombreux jeunes, parfois dès 11 ans, participent aux activités de pêche à pied et de commercialisation. Dans l'ensemble, les emplois restent marqués par une forte précarité dans la pêche artisanale où le libre accès favorise les migrations des régions du sud liées à la pauvreté et aux aléas climatiques, accentuant la pression sur les ressources, ainsi que par des difficultés de recrutement et de fidélisation de la main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie.

La chaîne de valeur est-elle durable du point de vue social ?

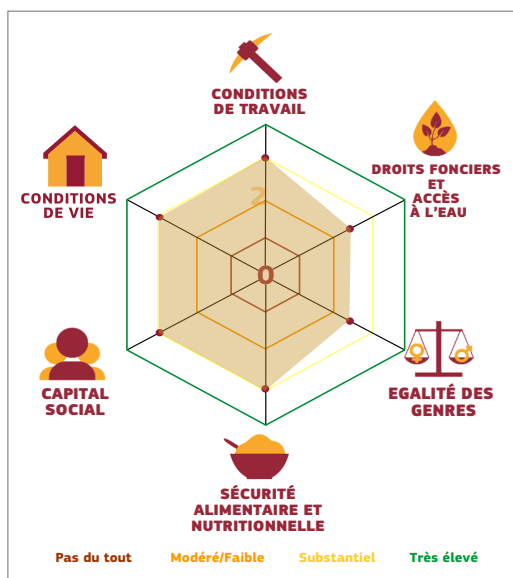


Figure 4 Profil social de la chaîne de valeur

La durabilité sociale de la chaîne de valeur crevetteière malgache est contrastée : elle est globalement élevée dans l'aquaculture et la pêche industrielle, caractérisées par des emplois formels et relativement protégés, mais demeure fragile dans la petite pêche, marquée par la vulnérabilité économique et sociale des ménages, des inégalités sociales et de genre, ainsi que par une précarité structurelle.

Conditions de travail	Conditions de travail contrastées, avec le respect des normes OIT/ OMI dans l'industrie et l'aquaculture (contrats, sécurité sociale), contre une petite pêche largement informelle, exposée à des risques élevés, sans protection sociale et marquée par le travail des enfants.
Droits fonciers et d'accès à l'eau	- Régimes d'accès différenciés aux ressources, fondés sur des licences quinquennales dans la pêche industrielle, des baux fonciers en aquaculture et le libre accès dans la petite pêche. - Conflits territoriaux récurrents entre pêcheurs migrants, communautés autochtones et chalutiers industriels, liés au libre accès aux ressources. - Rôle central des Dina dans la régulation des usages et la résolution des conflits, malgré une portée limitée auprès des acteurs extérieurs aux communautés. - Architecture avancée de gouvernance communautaire des ressources halieutiques, reposant sur les transferts de gestion et les Aires de Pêche Gérées Localement (APGL).
Égalité des genres	- Exclusion des femmes de la pêche en mer et faible participation aux décisions. - Prédominance féminine dans le mareyage et le séchage des crevettes. - Recul de l'emploi féminin dans l'industrie lié à la fermeture des sites aquacoles et au traitement de la ressource à bord des navires.
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Contribution essentielle de la petite pêche aux revenus des ménages et des captures by-catch industriel à l'apport protéique. - Risque d'insécurité alimentaire élevé liée à l'isolement logistique et à la saisonnalité climatique.
Capital social	- Organisations de pêcheurs peu structurées et faiblement inclusives, avec une représentation limitée des groupes vulnérables. - Prédominance des activités individuelles, forte dépendance aux collecteurs, asymétrie d'information et faible pouvoir de négociation
Conditions de vie	- Accès limité des communautés côtières aux services de santé, en raison de l'enclavement, du déficit d'infrastructures et des barrières financières. - Conditions de logement précaires, avec un accès insuffisant à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement. - Accès contraint à l'éducation, favorisant la déscolarisation précoce.

La chaîne de valeur est-elle durable du point de vue environnemental ?

Impact total sur les domaines de protection

La CV compromet la qualité des écosystèmes et accélère drastiquement l'épuisement de la ressource crevette. Les captures industrielles ont chuté de 60% (de près de 10 000 t dans les années 1990 à seulement 2 000–4 000 t aujourd'hui), traduit une trajectoire de surexploitation des stocks. Cette dynamique est renforcée par l'expansion rapide et peu contrôlée de la petite pêche, caractérisée par l'utilisation d'engins non sélectifs (moustiquaires, filets à petites mailles, Valakira) entraînant une capture massive de juvéniles et une rupture du recrutement... En parallèle, la qualité des habitats s'effondre sous l'effet de la déforestation des mangroves côtières et de la destruction physique des habitats benthiques et herbiers marins par les filets de chalutage industriels. L'impact sur la santé humaine s'intensifie de façon alarmante via le détournement de moustiquaires imprégnées d'insecticides utilisées comme filets, ce qui diffuse des pyréthrinoides toxiques dans les estuaires et potentiellement dans la chaîne alimentaire. Sur le plan du changement climatique, la CV est un émetteur lourd : elle génère directement 103 000 tonnes équivalent CO₂/an (38 181 t par la pêche industrielle, 64 889 t par l'aquaculture) en raison de sa dépendance exclusive au carburant fossile (diesel) pour les chaluts et les pompes.

Impacts principaux par étape

- **Production:** Pour l'aquaculture, la forte dépendance au diesel (groupes électrogènes pour pompage/aération) génère la plus haute empreinte carbone. L'activité présente un risque d'eutrophisation des estuaires par les effluents (bien que modéré par la faible densité des bassins), un risque d'introduction de pathogènes viraux (WSSV), et une dépendance à la farine de poissons sauvages. La pêche industrielle présente une forte dépendance au gasoil, des perturbations des habitats benthiques liées au chalutage de fond et une pression accrue sur les espèces non ciblées via l'augmentation du by-catch. La petite pêche exerce une pression importante sur les écosystèmes par l'utilisation d'engins non sélectifs, le non-respect de la fermeture biologique et la dégradation des mangroves, compromettant le renouvellement des stocks de crevettes.
- **Transformation & Transport :** Les émissions indirectes de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la réfrigération (groupes électrogènes pour la congélation) et à l'absence de réseau électrique sont massives. La petite pêche subit d'énormes pertes post-capture par manque de chaîne du froid.

- **Récolte (Pêche côtière et industrielle) :** C'est le point noir environnemental. Le chalutage industriel altère significativement les habitats benthiques et génère un by-catch non sélectif considérable (ratio 1:3 à 1:10, soit jusqu'à 10 kg d'espèces non ciblées pour 1 kg d'espèces ciblées). Les communautés côtières contribuent à la dégradation des nurseries de mangroves pour le bois d'œuvre et charbon, et à travers l'usage d'engins de pêche filtrants prohibés (moustiquaires, engins en barrage, petites mailles, sennes de plage) capturent 48% de juvéniles, affectant négativement le recrutement biologique.
- **Export :** L'impact réside dans les hautes émissions du fret maritime sous froid vers l'Europe et l'Asie.

Biodiversité

La perte de biodiversité s'accélère face à une double pression : la capture massive de multiples espèces via les prises accessoires (poissons démersaux, crabes, jeunes requins, tortues) et la fragmentation des habitats liée au déboisement des mangroves pour le bois d'œuvre et de chauffe. Les cadres de conservation reposent sur la cogestion communautaire sur 22 Aires Marines Protégées (AMP), 280 aires marines gérées localement (LMMA réseau MIHARI), les transferts de gestion des ressources naturelles et halieutiques (TGRN et TGRH) et le droit coutumier (Dina). Les stratégies d'atténuation intègrent l'installation de dispositifs d'exclusion de tortues marines et de réduction du by-catch (TED, BRD) sur les chaluts industriels, le respect des repos biologiques (uniquement par la pêche industrielle) et des programmes RSE (responsabilité sociétale des entreprises) de reforestation des mangroves. Toutefois, ces mesures sont structurellement contrecarrées par le manque de données scientifiques et d'évaluation régulière des stocks (fermeture du Programme National de Recherche Crevettière) et le déficit de capacités de contrôle étatique.

L'empreinte environnementale de la chaîne de valeur est insoutenable. Le recrutement des stocks de crevettes est mis en péril par les engins de pêche non sélectifs (petites mailles, moustiquaires, engins barrage et sennes de plage) de la petite pêche artisanale tandis que le chalutage industriel dégrade les fonds benthiques. En complément, la dépendance au diesel et le détournement d'engins toxiques (moustiquaires imprégnées) à d'autres fins, comme l'utilisation pour la petite pêche, limite fortement la capacité de gestion durable de la ressource. Cela requiert une gouvernance écologique et un suivi scientifique d'urgence.

Principaux constats et recommandations

La CV crevette demeure stratégique pour Madagascar, par sa contribution aux exportations, aux recettes publiques, à la valeur ajoutée et à l'emploi côtier. Toutefois, sa durabilité reste fragilisée par la pression sur les ressources, la baisse des rendements de la petite pêche, la dégradation des mangroves, l'informalité, la dépendance aux intrants importés, les risques sanitaires en aquaculture et les vulnérabilités sociales des communautés côtières.

Pour renforcer la durabilité de la CV, plusieurs thèmes méritent un approfondissement prioritaire : sécurité alimentaire et consommation des produits halieutiques ; système intégré de données et tableau de bord économique ; observatoire national de la CV ; transparence fiscale, licences et gouvernance des revenus ; vulnérabilité des ménages de pêcheurs ; faisabilité territoriale des activités alternatives ; impacts du chalutage sur les habitats benthiques ; aquaculture durable ; accès à l'information économique ; et fonds national de développement halieutique et aquacole.

En conclusion, l'enjeu central n'est pas seulement de produire davantage, mais de construire une CV mieux gouvernée, plus transparente, plus équitable, plus résiliente, davantage intégrée à l'économie nationale et compatible avec la préservation du capital naturel qui en soutient la durabilité.

Recommandations

Les recommandations sont structurées autour de trois scénarios complémentaires, présentes selon un ordre progressif de priorité (court, moyen et long terme).

Scénario 1- stabilisation durable de la ressource et le renforcement de la gouvernance halieutique:

Il repose sur le renforcement de l'application des règles existantes, du contrôle des engins prohibés, du respect du repos biologique, la restauration des mangroves et le développement du suivi scientifique, du suivi des licences, des collectes de captures et de la surveillance des flux commerciaux. Il suppose également une meilleure articulation entre les acteurs formels et informels, ainsi qu'une clarification de la portée juridique des Dina et de leur intégration à la gouvernance locale et nationale. Cette approche privilégie la résilience écologique et la sécurisation des moyens d'existence des communautés côtières, tout en améliorant progressivement les infrastructures artisanales et les capacités institutionnelles de surveillance et de gestion. La mise en œuvre de ce scénario relève principalement du MPEB, du CSP, de l'ASH, des administrations régionales, en collaboration avec les collectivités territoriales, les communautés de pêcheurs et les structures locales de cogestion.

Scénario 2- Résilience des communautés côtières et la consolidation de la cogestion :

Il met l'accent sur le renforcement des LMMA, TGRH, TGRN, AMP, Dina et autres dispositifs communautaires existants avec une participation accrue des femmes et des jeunes. Dans l'optique de réduire la vulnérabilité économique des ménages, il convient de i) renforcer les Groupements d'Épargne Communautaire, ii) favoriser l'accès à une microfinance adaptée, iii) intensifier l'éducation financière et iv) développer des activités alternatives complémentaires basées sur les opportunités réelles : algoculture, pisciculture, élevage de crabes, écotourisme communautaire, apiculture, transformation artisanale, valorisation du by-catch et activités post-capture. La mise en œuvre de ce scénario repose sur les collectivités territoriales et les organisations communautaires, avec l'appui des ONG, des institutions de microfinance et des partenaires techniques et financiers.

Scénario 3- Transformation durable, valeur ajoutée nationale et intégration économique :

Il implique le développement de la transformation locale, de la chaîne du froid, des infrastructures logistiques, des plateformes frigorifiques, des débarcadères, des centres de stockage et de transformation, ainsi que de solutions énergétiques hybrides. Il vise l'amélioration de la transparence des marchés, des systèmes d'information sur les prix, des outils numériques accessibles, une traçabilité renforcée et une aquaculture plus résiliente fondée sur la biosécurité, le suivi sanitaire, la gestion des effluents et la réduction de la dépendance au diesel. La mise en œuvre de ce scénario repose sur une coordination entre l'État, le secteur privé, les organisations professionnelles, les institutions de recherche et les partenaires techniques et financiers.



Value Chain Analysis for Development est un outil financé par la Commission Européenne / INTPA et mis en œuvre en partenariat avec Agrinatura. Il utilise un cadre méthodologique systématique pour analyser les chaînes de valeur liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie. Plus d'information: <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d>

Agrinatura (<http://agrinatura-eu.eu>) est constituée des universités et centres de recherche européens investis dans la recherche agricole et la formation pour le développement.

Les informations et connaissances produites par les études de chaînes de valeur ont vocation à aider les Délégations de l'Union Européenne et leurs partenaires à développer le dialogue politique, investir dans les chaînes de valeur et connaître les changements liés à leurs actions.

Le présent document a été rédigé à partir du rapport par Fontenele, E., Thoreux, M., Rouillard, A., Airaud, F., Andriantsoa, M., Andres, L., 2026.. Analyse de la chaîne de valeur de la farine pour l'alimentation humaine au Tchad.